



# Règlement Intérieur du 34<sup>e</sup> Rapide de l'Échiquier Tourangeau

## 6 octobre 2024

### Article 1 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs sont entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les appariements se font au **Système Suisse accéléré de Haley**.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui ont réglé leurs droits d'inscription et sont affiliés à la FFE (licence A ou B). L'Échiquier Tourangeau se réserve le droit de prendre la licence de tout joueur non licencié désireux de participer au tournoi.

L'arbitre principal du tournoi est Jean-Noël Grateau (AFO2), l'arbitre assistant, Sylvain Chenevat (AFC) et M. Raphaël Papparas-Chlous, assisté d'Aloïs Aulagnet sera candidat-arbitre.

Le tournoi est organisé par l'Échiquier Tourangeau représenté par son président, M. François Le Guillou.

### Article 2 :

**Le tournoi A est ouvert à tous** et homologué pour le classement rapide FIDE sous le n° 64053.

**Le tournoi B est réservé aux joueurs classés moins de 1600 elo** et est homologué pour le classement rapide FIDE sous le n° 64054.

La cadence est **de 2 x 15 min + 5 sec par coup** pour toute la partie. Les 2 tournois se jouent en 7 rondes.

Le système de départage est

- 1) le Buchholz tronqué,
- 2) le cumulatif
- 3) la performance.

### Article 3 : Rappel des règles du jeu.

L'article A4 s'appliquera lors du tournoi. Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

- **article 4** *Un arbitre qui voit une violation de l'article 4 doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.*
- **article 4.d** *En cadence rapide, l'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.*
- **exemples de coups illégaux:**
  - *utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque,*
  - *déplacer un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyer sur la pendule, sans avoir remplacé le pion par une nouvelle pièce,*
  - *prendre le roi de l'adversaire,*
  - *déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup*
  - *jouer un coup en laissant son roi en échec*

### Article 4 : Application des coups illégaux dans le tournoi

Le joueur commettant un coup illégal achevé se voit attribuer une pénalité de 1 min à la pendule (rajoutée au temps de son adversaire),

**Après le second coup illégal achevé dans le tournoi, la partie sera définitivement perdue.**



# Règlement Intérieur du 34<sup>e</sup> Rapide de l'Échiquier Tourangeau

## 6 octobre 2024

### Article 5 : Comportement des joueurs

- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie.
- **article 12.7** Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre. Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à interférer dans une partie. L'arbitre peut expulser les contrevenants de la salle de jeu.
- Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur.

### Article 6 :

- Le pointage des inscrits est prévu à partir de 8 h 45 jusqu'à 9 h 30.
- La vérification des licences s'effectue à partir de la dernière base FFE des joueurs.
- Tous les participants doivent être préinscrits au tournoi.
- La première ronde débutera à 10 h.

**Les rondes 1, 2 et 3 se dérouleront le matin.** Une pause d'une heure interviendra après la 3<sup>ème</sup> ronde vers 12 h 30.

**La ronde 4 reprendra ensuite à 13 h 30.**

### Article 7 :

Les droits d'inscription sont de **12€ pour les Adultes et 6 € pour les Jeunes**. A partir du 5 octobre, ce montant sera de **16€ pour les adultes et de 8€ pour les jeunes**.

L'inscription est gratuite pour les joueurs titrés (MI - GMI).

La répartition des prix sera affichée dans la salle au début de la 3<sup>ème</sup> ronde.

Les prix des 2 tournois sont **attribués à la place**.

Les autres prix (féminin, vétéran, jeune et par catégorie elo) sont attribués à chaque premier et ne sont pas cumulables.

### Article 8 :

Tout joueur qui ne s'est pas présenté devant l'échiquier **5 min** après le lancement d'une ronde perd par forfait.

La remise des prix interviendra vers 17 h 30.

Fait à TOURS, le 6 octobre 2024.

Le président de l'Échiquier Tourangeau,



François Le Guillou

L'arbitre,



Jean-Noël Grateau